



Rapport de gestion

Premier trimestre de 2015 comparé
au premier trimestre de 2014

TABLE DES MATIÈRES

Section	Page	Section	Page		
1	Sommaire du premier trimestre de 2015	2	8	Liquidités et ressources financières	31
2	Mise en garde relative aux énoncés prospectifs	5	9	Transactions entre parties liées	35
3	Notre entreprise	10	10	Méthodes comptables et modifications	37
4	Comment nous analysons et présentons nos résultats	11	11	Risques et incertitudes	41
5	Détail du compte de résultat	13	12	Informations trimestrielles et informations sectorielles de 2014 retraitées, par trimestre	42
6	Carnet de commandes	20	13	Contrôles et procédures	44
7	Informations sectorielles	23			

Le 6 mai 2015

Toute l'information financière est présentée en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

1 – SOMMAIRE DU PREMIER TRIMESTRE DE 2015

1.1 – SOMMAIRE – INDICATEURS FINANCIERS

RÉSULTAT NET

- > Au premier trimestre de 2015, le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin s'est établi à 104,4 millions \$ (0,68 \$ par action après dilution), comparativement à 94,6 millions \$ (0,62 \$ par action après dilution) au premier trimestre de 2014.
- > Au premier trimestre de 2015, le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des activités d'ingénierie et construction et d'exploitation et entretien (« I&C ») s'est établi à 67,0 millions \$, comparativement à 30,8 millions \$ à la période correspondante de 2014, reflétant essentiellement :
- 37,0 millions \$ (32,6 millions \$ après impôts) au titre d'un gain net de change;
 - 21,0 millions \$ (16,0 millions \$ après impôts) au titre de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Kentz;
 - 7,9 millions \$ (6,0 millions \$ après impôts) au titre des frais connexes à l'acquisition et des coûts d'intégration liés à l'acquisition de Kentz; et
 - 0,5 million \$ (0,4 million \$ après impôts) au titre des coûts de restructuration au premier trimestre de 2015, comparativement à 1,2 million \$ (0,7 million \$ après impôts) au premier trimestre de 2014.

Si l'on fait abstraction des éléments susmentionnés, il y a eu, au premier trimestre de 2015, des apports plus élevés des secteurs Pétrole et gaz, Énergie, et Mines et métallurgie, partiellement contrebalancés par un apport moins élevé du secteur Infrastructures, comparativement à la période correspondante de 2014, puisque le RAIH du sous-secteur Infrastructures et construction au premier trimestre de 2014 incluait le renversement d'une provision pour risques précédemment enregistrée au titre d'un projet en Libye.

- > Au premier trimestre de 2015, le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des Investissements - concessions d'infrastructure (« ICI ») s'est chiffré à 37,4 millions \$, comparativement à 63,8 millions \$ à la période correspondante de l'exercice précédent, reflétant principalement la cession des participations de la Société dans AltaLink Holdings, L.P. (« AltaLink ») et Astoria Project Partners LLC (« Astoria ») au quatrième trimestre de 2014, qui ne

fournissent donc aucun apport au résultat en 2015, partiellement contrebalancée par un dividende reçu plus élevé provenant de l'Autoroute 407.

PRODUITS

> Au premier trimestre de 2015, les produits ont augmenté pour s'établir à 2,3 milliards \$, comparativement à 1,7 milliard \$ pour les trois premiers mois de 2014, reflétant une hausse dans les catégories Ensembles et Services, en partie contrebalancée par une baisse des produits, essentiellement de la catégorie ICI, principalement attribuable à la cession de la participation de la Société dans AltaLink au quatrième trimestre de 2014.

FRAIS DE VENTE, GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS

> Au premier trimestre de 2015, les frais de vente, généraux et administratifs ont augmenté pour s'établir à 206,7 millions \$, comparativement à 186,8 millions \$ pour la période correspondante de 2014, reflétant principalement des frais de vente, généraux et administratifs supplémentaires provenant de Kentz Corporation Limited (« Kentz »), dont l'acquisition a été finalisée le 22 août 2014.

SITUATION FINANCIÈRE

> La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont diminué pour s'établir à 1,1 milliard \$ au 31 mars 2015, comparativement à 1,7 milliard \$ au 31 décembre 2014. La diminution reflète principalement les liquidités affectées aux activités opérationnelles.

CARNET DE COMMANDES

(EN MILLIONS \$ CA)	31 mars 2015	31 décembre 2014	31 mars 2014
Services	4 531,1 \$	4 684,0 \$	1 604,3 \$
Ensembles	5 156,9	5 693,5	4 780,9
O&M	1 943,1	1 947,9	1 988,9
Total	11 631,1 \$	12 325,5 \$	8 374,1 \$

> Le carnet de commandes a totalisé 11,6 milliards \$ à la fin de mars 2015, comparativement à 12,3 milliards \$ à la fin de décembre 2014, reflétant une baisse dans les catégories Ensembles et Services.

> En avril 2015, la Société, en tant que membre du Groupe Signature sur le Saint-Laurent, a été choisie comme soumissionnaire privilégié pour la conception, la construction, le financement, l'exploitation, l'entretien et les travaux de réfection prévus dans le cadre d'un projet de nouveau pont au Canada.

Ce projet d'envergure sera ajouté au carnet de commandes de la Société lorsque les conditions énoncées dans sa politique en matière de carnet de commandes seront satisfaites.

1.2 – SOMMAIRE – AUTRES ÉLÉMENTS

CHANGEMENTS À L'ÉQUIPE DE DIRECTION ET À LA STRUCTURE HIÉRARCHIQUE

En avril 2015, la Société a annoncé la nomination de Neil Bruce au nouveau poste de chef de l'exploitation. Neil Bruce continuera de travailler sous la direction de Robert G. Card, président et chef de la direction.

Une équipe formée de certains dirigeants déjà en poste au sein de la Société relèvera de Neil Bruce. Alexander (Sandy) Taylor, président, Énergie et Christian Brown, président, Pétrole et gaz demeureront dans leurs fonctions actuelles. José Suárez, qui occupait auparavant le poste de vice-président directeur, Systèmes de gestion intégrée a été nommé vice-président directeur, Mines et métallurgie, alors que Ian Edwards a été nommé vice-président directeur, Infrastructures.

De plus, Dale Clarke, auparavant vice-président directeur, Mines et métallurgie, a été nommé vice-président directeur, Systèmes de gestion intégrée, et relèvera de Robert G. Card.

La Société a également annoncé que Hisham Mahmoud et Christian Jacqui passeraient à une autre étape de leur carrière et quitteraient la Société respectivement le 1^{er} mai 2015 et le 31 mai 2015.

En outre, Réjean Goulet, vice-président directeur et chef du contentieux, a annoncé sa retraite de SNC-Lavalin. Jean-Éric Laferrière, actuellement vice-président principal, Affaires juridiques, occupera le poste par intérim.

En raison de ces changements et tel qu'il est décrit à la section 7, la Société a fait certaines modifications dans la façon dont les activités sont regroupées et dont les secteurs à présenter sont présentés et analysés. Par conséquent, les secteurs à présenter de la Société sont dorénavant i) Mines et métallurgie; ii) Pétrole et gaz; iii) Énergie; iv) Infrastructures; et v) ICI.

Le rapport de gestion a pour but de permettre au lecteur de mieux comprendre les activités de la Société, la stratégie d'affaires et le rendement de la Société ainsi que sa façon de gérer les risques et les ressources financières. Il vise également à améliorer la compréhension des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités du premier trimestre de 2015 et de leurs notes afférentes et devrait, à cette fin, être lu conjointement avec ces documents et avec le rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2014, ainsi qu'à la lumière des informations se trouvant à la **section 2 sur la mise en garde relative aux énoncés prospectifs**. Dans le présent rapport de gestion, le terme « Société » ou le terme « SNC-Lavalin » désigne, selon le contexte, le Groupe SNC-Lavalin inc. et toutes ou certaines de ses filiales ou partenariats, ou le Groupe SNC-Lavalin inc. ou l'une ou plusieurs de ses filiales ou partenariats.

Il est possible de consulter l'information financière trimestrielle et annuelle de la Société, sa notice annuelle, la circulaire de sollicitation de procurations de la direction ainsi que d'autres documents financiers sur SEDAR au www.sedar.com et sur le site Internet de la Société, www.snclavalin.com, sous la rubrique « Investisseurs ». Aucune information présentée sur le site Web de SNC-Lavalin ou liée à celui-ci n'est incorporé par renvoi dans le présent rapport de gestion.

À moins d'indication contraire, toute l'information financière du présent rapport de gestion, y compris les montants des tableaux, est présentée en **dollars canadiens** et préparée conformément aux **Normes internationales d'information financière (« IFRS »)**. **Certains totaux, sous-totaux et pourcentages peuvent ne pas concorder en raison de l'arrondissement des chiffres. L'abréviation de sans objet (« s.o. ») indique que le taux de variation entre les chiffres de la période considérée et les chiffres de la période comparative n'est pas significatif ou qu'il est supérieur à 1 000 %.**

2 – MISE EN GARDE RELATIVE AUX ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les énoncés contenus dans le présent rapport de gestion faisant état des budgets, des estimations, des attentes, des prévisions, des objectifs, des prédictions, des projections pour l'avenir ou des stratégies de la Société ou de la direction peuvent être des « énoncés prospectifs » et peuvent être signalés par l'utilisation de verbes ou de termes tels que « anticiper », « s'attendre à », « cibler », « croire », « devoir », « économie de coûts », « espérer », « estimer », « évaluer », « planifier », « pouvoir », « présumer », « prévoir », « projeter » ou « synergies », ainsi que par l'emploi du conditionnel ou du futur, que la tournure soit négative ou positive et quelle que soit la variante utilisée. Les énoncés

prospectifs incluent également toutes les autres affirmations qui ne s'appuient pas sur des faits historiques. Ils comprennent également les énoncés liés aux éléments suivants : i) les dépenses d'investissement futures, les produits, les charges, les bénéfices, les résultats économiques, l'endettement, la situation financière, les pertes et les projets à venir; et ii) les stratégies d'affaires et de gestion, l'expansion et la croissance des activités de la Société ainsi que les synergies potentielles découlant de l'Acquisition. Tous ces énoncés prospectifs sont formulés conformément aux règles refuge des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. La Société met en garde le lecteur que ces énoncés prospectifs, par leur nature même, comportent des risques et des incertitudes, et que les actions et/ou les résultats réels de la Société pourraient différer significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs, ou pourraient avoir une incidence sur le degré avec lequel une projection particulière se réalisera. Les énoncés prospectifs sont présentés dans le but d'assister les investisseurs et autres personnes dans la compréhension de certains éléments clés des objectifs, priorités stratégiques, attentes et plans actuels de la Société, ainsi que pour leur permettre d'avoir une meilleure compréhension des activités de la Société ainsi que de l'environnement dans lequel elle prévoit exercer ses activités. Les lecteurs sont mis en garde que de telles informations peuvent ne pas être appropriées pour d'autres usages.

Les énoncés prospectifs formulés dans le présent rapport de gestion sont basés sur certaines hypothèses qui sont jugées raisonnables par la Société en date du 6 mai 2015. Les hypothèses sont posées tout au long du rapport de gestion 2014 de la Société (particulièrement dans les sections intitulées « Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations » et « Comment nous analysons et présentons nos résultats » du rapport de gestion 2014 de la Société), et ont été mises à jour dans le présent rapport de gestion. Si ces hypothèses s'avèrent inexactes, les résultats réels de la Société pourraient différer significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs. De plus, des facteurs de risque importants pourraient faire en sorte que les hypothèses et estimations de la Société s'avèrent inexactes, et que les actions ou les résultats réels de la Société diffèrent significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs. Ces risques incluent, sans s'y limiter : a) l'issue des réclamations et litiges en cours et futurs pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société; b) depuis le 19 février 2015, la Société fait face à un chef d'accusation de corruption en vertu de la *LCAPE* et à un chef d'accusation de fraude en vertu du *Code criminel* (Canada). La Société est également assujettie à d'autres enquêtes en cours qui pourraient

l'exposer à des actions coercitives sur les plans administratif et criminel, à des poursuites civiles, ainsi qu'à des sanctions, à des amendes et à d'autres pénalités, dont certaines pourraient être importantes. Ces accusations et enquêtes, ainsi que leur issue, pourraient nuire à la réputation de la Société, donner lieu à une suspension, à une interdiction ou à une radiation visant à empêcher la Société de participer à certains projets, réduire ses produits et son résultat net et avoir une incidence défavorable sur ses activités;

c) toute nouvelle réglementation pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats de la Société, et l'inconduite ou le non-respect des lois anticorruption ou autres lois ou règlements gouvernementaux par un employé, un agent ou un partenaire pourrait nuire à la réputation de la Société, réduire ses produits et son résultat net, et l'exposer à des actions coercitives en matière administrative et criminelle et à des poursuites civiles;

d) si la Société est incapable de mener à bien son nouveau plan stratégique, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur ses activités et ses résultats d'exploitation;

e) une dévaluation de l'image publique de la Société pourrait influencer sur sa capacité à se voir attribuer des projets dans l'avenir;

f) les contrats à prix forfaitaire ou l'incapacité de la Société à respecter l'échéancier contractuel ou les exigences de rendement peuvent accroître la volatilité et l'imprévisibilité de ses produits et de sa rentabilité;

g) les produits et la rentabilité de la Société dépendent en grande partie de l'obtention de nouveaux contrats, facteur sur lequel la Société n'a aucune influence directe, et l'incertitude quant au moment auquel les contrats sont octroyés pourrait avoir une incidence défavorable sur la capacité de la Société à faire correspondre la taille de son effectif à ses besoins contractuels;

h) le carnet de commandes de la Société est assujéti à des ajustements et à des annulations imprévus, y compris en vertu de clauses de « résiliation pour raisons de commodité », et ne donne aucune garantie quant aux produits ou à la rentabilité futurs de la Société;

i) SNC-Lavalin est un fournisseur de services auprès d'organismes publics et les contrats conclus avec les gouvernements l'exposent à certains risques;

j) les activités mondiales de la Société sont exposées à divers risques et diverses incertitudes, y compris des environnements politiques défavorables, des économies étrangères faibles et le risque de change;

k) les investissements de la Société dans les ICI comportent des risques pouvant avoir des répercussions défavorables;

l) la Société dépend de tierces parties pour réaliser bon nombre de ses contrats;

m) les coentreprises et les partenariats dans lesquels s'engage la Société l'exposent à des risques et à des incertitudes, dont bon nombre sont indépendants de sa volonté;

n) la concurrence dans les marchés où la Société est présente pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités;

o) les activités exercées par la Société dans le cadre de l'exécution d'un projet peuvent engager sa responsabilité professionnelle ou sa responsabilité pour des services déficients;

p) la Société pourrait être assujétié à des indemnités et à des pénalités pécuniaires relativement aux rapports et aux opinions techniques et

professionnels qu'elle fournit; q) la Société pourrait ne pas disposer d'une protection d'assurance suffisante pour répondre à ses besoins; r) le personnel de la Société travaille sur des projets qui peuvent être dangereux de nature et le défaut de maintenir la sécurité sur le lieu de travail pourrait entraîner des pertes importantes et/ou une incapacité à se voir attribuer des projets dans l'avenir; s) l'incapacité de la Société à attirer et à retenir du personnel compétent pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités; t) les arrêts de travail, les négociations syndicales et autres questions relatives à la main-d'œuvre pourraient avoir des répercussions défavorables sur la Société; u) la Société s'appuie sur des systèmes et des données informatiques dans le cadre de ses activités; une défaillance relative à la disponibilité ou la sécurité des systèmes informatiques ou à la sécurité des données de la Société pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités et ses résultats d'exploitation; v) toute acquisition ou tout autre investissement peut être assorti de risques et incertitudes; w) la Société pourrait ne pas être en mesure d'intégrer les activités de Kentz dans celles de SNC-Lavalin et de réaliser les avantages prévus découlant de l'Acquisition; x) une dégradation ou un affaiblissement de la situation financière de la Société, y compris de sa trésorerie nette de la dette avec recours, pourrait avoir une incidence défavorable significative sur ses activités et ses résultats d'exploitation; y) la Société pourrait avoir des besoins en fonds de roulement importants qui, s'ils ne sont pas financés, pourraient avoir des répercussions défavorables sur ses activités, sa situation financière et ses flux de trésorerie; z) l'incapacité des clients de SNC-Lavalin de s'acquitter de leurs obligations en temps opportun pourrait avoir des répercussions défavorables sur la Société; aa) la Société pourrait être tenue de déprécier une partie de son goodwill, et elle pourrait aussi être tenue de diminuer ou de radier la valeur de certains de ses actifs ou de ses investissements, ce qui, selon l'une ou l'autre éventualité, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société; bb) la conjoncture économique mondiale pourrait avoir des répercussions sur les clients, les partenaires, les sous-traitants et les fournisseurs de la Société et avoir une incidence significative sur son carnet de commandes, ses produits, son résultat net et sa capacité d'obtenir et de maintenir du financement; cc) les fluctuations dans les prix des marchandises peuvent avoir une incidence sur les décisions d'investissement des clients et, par conséquent, exposer la Société à des risques d'annulation, de retard dans les travaux en cours ou de changement dans l'échéancier et le financement des nouveaux contrats, et avoir des répercussions sur les coûts des projets de la Société; dd) les limites inhérentes au cadre de contrôle de la Société pourraient donner lieu à des anomalies significatives à l'égard de l'information financière; et ee) les lois et règlements en matière d'environnement exposent la Société à certains risques, peuvent accroître ses coûts et ses obligations et influencer sur la demande pour ses services. La

Société met en garde le lecteur que la liste des facteurs qui précède n'est pas exhaustive. Pour plus d'information sur les risques et incertitudes, et sur les hypothèses qui feraient en sorte que les résultats réels de la Société diffèrent des attentes actuelles, se reporter respectivement aux sections « Risques et incertitudes », « Comment nous analysons et présentons nos résultats » et « Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations » du rapport de gestion 2014 déposé auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières au Canada, disponible sur SEDAR au www.sedar.com et sur le site Internet de la Société, www.snclavalin.com, sous la rubrique « Investisseurs », tel que mis à jour dans le présent rapport de gestion.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent document reflètent les attentes de la Société au 6 mai 2015, date d'approbation par le conseil d'administration de la Société, et sont sujets à changement après cette date. La Société ne s'engage nullement à actualiser publiquement ou à réviser ces énoncés prospectifs, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres, sauf si les lois ou les règlements applicables l'exigent.

3 – NOTRE ENTREPRISE

SNC-Lavalin fournit du savoir-faire dans les domaines de l'ingénierie et de la construction et de l'exploitation et entretien, qui sont désignés collectivement « I&C », par l'entremise de son réseau de bureaux dans plus de 50 pays, et travaille actuellement à des projets dans le monde entier. De plus, SNC-Lavalin investit de façon sélective dans des concessions d'infrastructure, investissements complémentaires à ses autres activités, qui sont désignés « ICI ».

Le savoir-faire en matière d'ingénierie et de construction est fourni par les employés de la Société sous forme d'activités des catégories Services et Ensembles, fournies à la clientèle de nombreux secteurs d'activité, dont Mines et métallurgie, Pétrole et gaz, Énergie et Infrastructures et construction. Une analyse du résultat avant intérêts et impôts par secteur de la Société est présentée à la section 7 du présent rapport.

3.1 – ACTIVITÉS DE LA CATÉGORIES SERVICES

Les **activités de la catégorie Services** comprennent des contrats en vertu desquels SNC-Lavalin fournit des services d'ingénierie, d'études de faisabilité, de planification, de conception détaillée, d'évaluation et de sélection d'entrepreneurs, de gestion de projet et de la construction, et de mise en service. Elles comprennent également des contrats en vertu desquels SNC-Lavalin fournit des matériaux ou des services de gestion et de construction multidisciplinaires, comme la prestation de services relatifs aux structures, à la mécanique, à l'électricité, à l'instrumentation et aux canalisations.

3.2 – ACTIVITÉS DE LA CATÉGORIE ENSEMBLES

Les **activités de la catégorie Ensembles** comprennent des contrats en vertu desquels SNC-Lavalin est responsable non seulement d'exécuter une ou plusieurs des activités de la catégorie Services mentionnées ci-dessus, mais assume également la responsabilité de fournir les matériaux et de fournir ou fabriquer de l'équipement, en plus d'être habituellement responsable des activités de construction.

3.3 – ACTIVITÉS DE LA CATÉGORIE OPÉRATIONS ET MAINTENANCE

Les **activités de la catégorie O&M** consistent à fournir des solutions d'exploitation, d'entretien et de logistique pour des immeubles, des centrales électriques, des systèmes d'adduction et de traitement de l'eau, des usines de dessalement, des services postaux, des installations de radiodiffusion, des infrastructures de télécommunications, des routes, des ponts, des réseaux de transport léger sur rail, des aéroports, des navires, des installations pétrolières et gazières, des camps militaires et des baraquements de chantier. Le savoir-faire de SNC-Lavalin dans les activités de la catégorie O&M

permet à la Société non seulement de conclure des contrats d'exploitation et d'entretien indépendants, mais également d'élargir ses activités dans les catégories Services, Ensembles et ICI en offrant du tout-en-un adapté aux besoins des clients, et s'inscrit en complément de ses ICI.

3.4 – INVESTISSEMENTS – CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE

SNC-Lavalin investit de façon sélective dans des concessions d'infrastructure pour les services publics, tels que les aéroports, les ponts, les bâtiments culturels et publics, les autoroutes, les réseaux de transport en commun, l'énergie et les installations de traitement de l'eau pour lesquelles son savoir-faire technique et son savoir-faire en ingénierie, en construction et en gestion de projets, ainsi qu'en exploitation et entretien, de même que son expérience en montage financier de projets, lui confèrent un avantage distinctif.

4 – COMMENT NOUS ANALYSONS ET PRÉSENTONS NOS RÉSULTATS

Le Société présente ses résultats selon **quatre catégories d'activité** : **Services, Ensembles, O&M et ICI**. La direction de la Société analyse régulièrement les résultats de chacune de ces catégories de manière indépendante, étant donné qu'elles génèrent des marges brutes différentes et présentent des profils de risque différents. Elle analyse aussi les résultats pour chacun des secteurs, qui regroupent les activités connexes au sein de SNC-Lavalin, de la façon dont est évalué le rendement de la direction. Tel qu'il est décrit à la section 7, au premier trimestre de 2015, la Société a révisé ses secteurs à présenter pour refléter un changement apporté à sa structure interne de présentation de l'information financière et a reclassé rétrospectivement le sous-secteur Environnement et eau, inclus dans le secteur qui se nommait précédemment Ressources, environnement et eau, au sous-secteur Infrastructures et construction inclus dans le secteur Infrastructures. De plus, en avril 2015, la Société a annoncé certains changements organisationnels afin d'aligner davantage sa structure d'entreprise avec ses marchés. Cette réorganisation a entraîné certaines modifications dans la façon dont les activités sont regroupées et dont les secteurs à présenter sont présentés et analysés. Ainsi, les secteurs à présenter de SNC-Lavalin sont désormais : i) **Mines et métallurgie**; ii) **Pétrole et gaz**; iii) **Énergie**; iv) **Infrastructures**; et v) **ICI**. La Société fournit également de l'information additionnelle sur certains de ses sous-secteurs, à savoir les sous-secteurs Infrastructures et construction et Opérations et maintenance (« O&M ») du secteur Infrastructures. Le sous-secteur **O&M** et le secteur **ICI** correspondent aux catégories d'activité du même nom.

4.1 – MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX IFRS ET AUTRES MESURES CONFORMES AUX IFRS

Certains des indicateurs utilisés par la Société pour analyser et mesurer ses résultats constituent des mesures financières non conformes aux IFRS. Par conséquent, ils n'ont pas de signification normalisée prescrite par les IFRS et pourraient donc ne pas être comparables aux mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. La Société utilise également d'autres mesures conformes aux IFRS. La direction estime que ces indicateurs fournissent une information utile, car ils permettent d'évaluer le rendement de la Société et de ses composantes à divers égards, comme la rentabilité et la situation financière passées, présentes et prévues.

Les mesures financières non conformes aux IFRS et les autres mesures conformes aux IFRS comprennent les indicateurs suivants :

MESURE FINANCIÈRE NON CONFORME AUX IFRS OU AUTRE MESURE CONFORME AUX IFRS	RÉFÉRENCE	MESURE FINANCIÈRE NON CONFORME AUX IFRS OU AUTRE MESURE CONFORME AUX IFRS	RÉFÉRENCE
Rendement		Liquidités	
Résultat avant intérêts et impôts (« RAI »)	Section 5.2	Trésorerie nette de la dette avec recours	Section 8.1
Résultat avant intérêts, impôts et amortissement (« RAIIA »)	Section 5.2		
Carnet de commandes	Section 6		
RAI par secteur ou sous-secteur	Section 7		
Rendement des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires (« RCPMA »)	Section 8.5		
Résultat dilué par action provenant d'I&C	Section 5		

Une définition de toutes les mesures financières non conformes aux IFRS et des autres mesures conformes aux IFRS est fournie aux sections susmentionnées afin de permettre au lecteur de mieux comprendre les indicateurs utilisés par la direction et, selon le cas, la Société présente un rapprochement quantitatif clair des mesures financières non conformes aux IFRS et de la mesure la plus directement comparable conforme aux IFRS.

5 – DÉTAIL DU COMPTE DE RÉSULTAT

(EN MILLIONS \$ CA, SAUF LE RÉSULTAT PAR ACTION)

	PREMIER TRIMESTRE	
	2015	2014
Produits par activité :		
Services	869,6 \$	503,6 \$
Ensembles	978,0	610,2
O&M	357,4	375,2
ICI	52,1	231,2
	2 257,1 \$	1 720,1 \$
Marge brute	337,2 \$	356,9 \$
Frais de vente, généraux et administratifs :		
Provenant d'I&C	199,0	176,8
Provenant des ICI	7,7	10,1
	206,7	186,8
Coûts de restructuration	0,5	1,2
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	7,9	-
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Kentz	21,0	-
RAII	101,2 \$	168,9 \$
Charges financières nettes (produits financiers nets) :		
Provenant d'I&C	(34,1)	4,0
Provenant des ICI	1,4	46,6
	(32,7)	50,6
Résultat avant impôts sur le résultat	133,9	118,3
Impôts sur le résultat	29,0	23,6
Résultat net de la période	104,8 \$	94,7 \$
Résultat net attribuable aux éléments suivants :		
Actionnaires de SNC-Lavalin	104,4 \$	94,6 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	0,4	0,1
Résultat net de la période	104,8 \$	94,7 \$
Résultat par action (\$)		
De base	0,68 \$	0,62 \$
Dilué	0,68 \$	0,62 \$
Informations supplémentaires :		
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C	67,0 \$	30,8 \$
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des ICI :		
Provenant de l'Autoroute 407	31,5	29,4
Provenant d'AltaLink	-	23,2
Provenant des autres ICI	5,9	11,2
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin pour la période	104,4 \$	94,6 \$
Résultat dilué par action provenant d'I&C (\$)	0,44 \$	0,20 \$

5.1 – ANALYSE DU RÉSULTAT NET

(EN MILLIONS \$ CA)

	PREMIER TRIMESTRE	
	2015	2014
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C	67,0 \$	30,8 \$
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des ICI	37,4	63,8
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	104,4 \$	94,6 \$

Au premier trimestre de 2015, le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C s'est chiffré à 67,0 millions \$, comparativement à 30,8 millions \$ à la période correspondante de 2014, reflétant principalement :

- > 37,0 millions \$ (32,6 millions \$ après impôts) au titre d'un gain net de change;
- > 21,0 millions \$ (16,0 million \$ après impôts) au titre de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Kentz;
- > 7,9 millions \$ (6,0 millions \$ après impôts) au titre des frais connexes à l'acquisition et des coûts d'intégration liés à l'acquisition de Kentz; et
- > 0,5 million \$ (0,4 million \$ après impôts) au titre des coûts de restructuration au premier trimestre de 2015, comparativement à 1,2 million \$ (0,7 million \$ après impôts) au premier trimestre de 2014.

Si l'on fait abstraction des éléments susmentionnés, il y a eu, au premier trimestre de 2015, des apports plus élevés des secteurs Pétrole et gaz, Énergie et Mines et métallurgie, partiellement contrebalancés par un apport moins élevé du secteur Infrastructures, comparativement à la période correspondante de 2014, puisque le RAI du sous-secteur Infrastructures et construction au premier trimestre de 2014 incluait le renversement d'une provision pour risques précédemment enregistrée au titre d'un projet en Libye.

Au premier trimestre de 2015, le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des ICI s'est établi à 37,4 millions \$, comparativement à 63,8 millions \$ à la période correspondante de l'exercice précédent, reflétant principalement la cession des participations de la Société dans AltaLink et Astoria au quatrième trimestre de 2014, qui ne fournissent donc aucun apport au résultat en 2015, partiellement contrebalancée par un dividende reçu plus élevé provenant de l'Autoroute 407.

5.2 – ANALYSE DU RÉSULTAT AVANT INTÉRÊTS ET IMPÔTS (« RAIH ») ET DU RÉSULTAT AVANT INTÉRÊTS, IMPÔTS ET AMORTISSEMENT (« RAIHA »)

Le RAIH est une mesure financière non conforme aux IFRS qui est un indicateur de la capacité de l'entité à générer un résultat à même ses activités d'exploitation avant la prise en compte de l'incidence des décisions de financement de la direction. Par conséquent, le RAIH est défini aux présentes comme le résultat avant les charges financières nettes (produits financiers nets) et l'impôt sur le résultat. Le RAIHA, une mesure financière non conforme aux IFRS, est défini comme le résultat avant les charges financières nettes (produits financiers nets), l'impôt sur le résultat et les amortissements. La direction utilise ces mesures pour comparer le rendement financier de la Société d'une période à l'autre d'une manière plus significative. La direction croit que certains investisseurs utilisent cet indicateur, en plus des mesures habituelles préparées conformément aux IFRS, pour évaluer le rendement de la Société.

PREMIER TRIMESTRE TERMINÉ LE 31 MARS
(EN MILLIONS DE \$ CA)

	2015			2014		
	PROVENANT D'I&C	PROVENANT DES ICI	TOTAL	PROVENANT D'I&C	PROVENANT DES ICI	TOTAL
Résultat net de la période	67,5 \$	37,4 \$	104,8 \$	30,9 \$	63,8 \$	94,7 \$
Charges financières nettes (produits financiers nets)	(34,1)	1,4	(32,7)	4,0	46,6	50,6
Impôts sur le résultat	27,9	1,2	29,0	12,0	11,6	23,6
RAIH	61,2 \$	39,9 \$	101,2	46,9	122,0	168,9 \$
Amortissements	10,9	–	10,9	18,1	40,4	58,5
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Kentz	21,0	–	21,0	–	–	–
RAIHA	93,1 \$	39,9 \$	133,0 \$	65,0 \$	162,3 \$	227,4 \$

Au premier trimestre de 2015, le RAIH provenant d'I&C s'est établi à 61,2 millions \$, comparativement à 46,9 millions \$ à la période correspondante de 2014, reflétant principalement des apports plus élevés des secteurs Pétrole et gaz, Énergie et Mines et métallurgie, partiellement contrebalancés par un apport moins élevé du secteur Infrastructures. De plus, le RAIH provenant d'I&C au premier trimestre de 2015 comprenait 21,0 millions \$ d'amortissement d'immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Kentz, comparativement à néant au premier trimestre de 2014. Par conséquent, au premier trimestre de 2015, le RAIHA provenant d'I&C s'est établi à 93,1 millions \$, comparativement à 65,0 millions \$ à la période correspondante de 2014.

Au premier trimestre de 2015, le RAII provenant des ICI s'est établi à 39,9 millions \$, comparativement à 122,0 millions \$ à la période correspondante de 2014, tandis que le RAIIA provenant des ICI s'est établi à 39,9 millions \$ au premier trimestre de 2015, comparativement à 162,3 millions \$ à la période correspondante de 2014, essentiellement pour les mêmes raisons énoncées dans l'analyse du résultat net provenant des ICI à la section 5.1.

5.3 – ANALYSE DES PRODUITS

Au premier trimestre de 2015, les produits ont augmenté pour s'établir à 2,3 milliards \$, comparativement à 1,7 milliard \$ pour la période correspondante de 2014 reflétant une hausse dans les catégories Ensembles et Services, partiellement contrebalancée par une baisse essentiellement dans la catégorie ICI.

(EN MILLIONS \$ CA)	PREMIER TRIMESTRE	
	2015	2014
Produits de la catégorie Services	869,6 \$	503,6 \$

La hausse des produits de la catégorie Services au premier trimestre de 2015, par rapport à la période correspondante de 2014, reflétait une augmentation dans le secteur Pétrole et gaz, partiellement contrebalancée par une baisse dans les secteurs Mines et métallurgie, Infrastructures et Énergie.

(EN MILLIONS \$ CA)	PREMIER TRIMESTRE	
	2015	2014
Produits de la catégorie Ensembles	978,0 \$	610,2 \$

La hausse des produits de la catégorie Ensembles au premier trimestre de 2015 par rapport à la période correspondante de 2014, reflétait une augmentation dans les secteurs Pétrole et gaz, Énergie et Mines et métallurgie, partiellement contrebalancée par une diminution dans le secteur Infrastructures.

(EN MILLIONS \$ CA)	PREMIER TRIMESTRE	
	2015	2014
Produits de la catégorie O&M	357,4 \$	375,2 \$

Au premier trimestre de 2015, les produits du secteur O&M ont diminué par rapport à la période correspondante de 2014, reflétant principalement un volume d'activité moins élevé.

(EN MILLIONS \$ CA)	PREMIER TRIMESTRE	
	2015	2014
Produits de la catégorie ICI	52,1 \$	231,2 \$

La baisse des produits de la catégorie ICI pour les trois premiers mois de 2015, par rapport à la période correspondante de 2014, était principalement attribuable à la cession de la participation de la Société dans AltaLink au quatrième trimestre de 2014.

5.4 – ANALYSE DE LA MARGE BRUTE

(EN MILLIONS \$ CA)	PREMIER TRIMESTRE	
	2015	2014
Marge brute provenant d'I&C	289,5 \$	224,9 \$
Marge brute provenant des ICI	47,6	132,1
Marge brute	337,2 \$	356,9 \$
Ratio de marge brute (%)	14,9 %	20,7 %

Au premier trimestre de 2015, la marge brute provenant d'I&C a augmenté par rapport à la marge brute de la période correspondante de 2014, reflétant principalement une hausse dans les catégories Services et Ensembles. L'augmentation de la marge brute de la catégorie Services est principalement attribuable à un volume d'activité plus élevé dans le secteur Pétrole et gaz provenant de Kentz, dont l'acquisition a été finalisée le 22 août 2014, partiellement contrebalancé par un ratio de marge brute moins élevé dans le secteur Pétrole et gaz reflétant principalement un changement dans la répartition des produits tirés des activités de la catégorie Services tel que décrites à la section 3.1. L'augmentation de la marge brute de la catégorie Ensembles est principalement attribuable à un volume d'activité plus élevé dans le secteur Pétrole et gaz provenant surtout de Kentz, partiellement contrebalancé par un ratio de marge brute moins élevé principalement dans les secteurs Énergie et Infrastructures.

Au premier trimestre de 2015, la marge brute provenant des ICI a diminué par rapport à celle de la période correspondante de 2014, reflétant principalement la cession des participations de la Société dans AltaLink et Astoria au quatrième trimestre de 2014.

5.5 – ANALYSE DES FRAIS DE VENTE, GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS

(EN MILLIONS \$ CA)	PREMIER TRIMESTRE	
	2015	2014
Frais de vente, généraux et administratifs provenant d'I&C	199,0 \$	176,8 \$
Frais de vente, généraux et administratifs provenant des ICI	7,7	10,1
Frais de vente, généraux et administratifs	206,7 \$	186,8 \$

Au premier trimestre de 2015, les frais de vente, généraux et administratifs ont augmenté pour s'établir à 206,7 millions \$, comparativement à 186,8 millions \$ à la période correspondante de 2014, reflétant principalement des frais de vente, généraux et administratifs supplémentaires provenant de Kentz, dont l'acquisition a été finalisée le 22 août 2014.

Aux premiers trimestres de 2015 et de 2014, les frais de vente, généraux et administratifs corporatifs de la Société comprenaient entre autres les dépenses suivantes :

(EN MILLIONS \$ CA)	PREMIER TRIMESTRE	
	2015	2014
Enquêtes et autres questions connexes	1,0 \$	1,7 \$
Charges liées aux nouveaux systèmes informatiques	4,5	6,4
Programme de conformité	3,9	3,8
Total	9,5 \$	11,9 \$

Tel qu'il est décrit à la section 7, les frais de vente, généraux et administratifs **corporatifs, qui ne sont pas directement associés à des projets ou à des secteurs**, ne sont plus affectés à chacun des secteurs de la Société depuis le 1^{er} janvier 2015.

5.6 – COÛTS DE RESTRUCTURATION

(EN MILLIONS \$ CA)	PREMIER TRIMESTRE	
	2015	2014
Coûts de restructuration	0,5 \$	1,2 \$

Dans le cadre de la réorganisation de ses activités visant à mettre en œuvre son plan stratégique et à améliorer son efficacité et sa compétitivité, **la Société a engagé des coûts de restructuration totalisant 0,5 million \$ au premier trimestre de 2015** (2014 : 1,2 million \$). Les coûts de restructuration payés au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2015 ont totalisé 20,4 millions \$ (2014 : 5,2 millions \$). Le montant de la provision pour coûts de restructuration a totalisé 45,7 millions \$ au 31 mars 2015 (31 décembre 2014 : 65,6 millions \$). La plupart des coûts de restructuration à payer devraient être décaissés dans les 12 prochains mois.

Les coûts de restructuration constatés au cours des premiers trimestres de 2015 et de 2014 sont principalement liés à des indemnités de départ.

5.7 – FRAIS CONNEXES À L'ACQUISITION ET COÛTS D'INTÉGRATION

(EN MILLIONS \$ CA)

PREMIER TRIMESTRE

	2015	2014
Honoraires et autres coûts connexes	7,9 \$	– \$
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	7,9 \$	– \$

Au premier trimestre de 2015, la Société a engagé des frais connexes à l'acquisition et des coûts d'intégration de 7,9 millions \$, comparativement à néant au premier trimestre de 2014, dus à l'intégration de Kentz.

5.8 – ANALYSE DES CHARGES FINANCIÈRES NETTES (PRODUITS FINANCIERS NETS)

PREMIER TRIMESTRE TERMINÉ LE 31 MARS
(EN MILLIONS DE \$ CA)

	2015			2014 ⁽¹⁾		
	PROVENANT D'I&C	PROVENANT DES ICI	TOTAL	PROVENANT D'I&C	PROVENANT DES ICI	TOTAL
Produit financier	(2,7) \$	(5,5) \$	(8,2) \$	(1,4) \$	(3,1) \$	(4,5) \$
Pertes nettes (gains nets) de change	(41,1)	0,3	(40,9)	(1,9)	–	(1,9)
Intérêts sur la dette :						
Avec recours	5,4	–	5,4	5,4	–	5,4
Sans recours :						
AltaLink	–	–	–	–	43,8	43,8
Autre	–	6,7	6,7	–	4,3	4,3
Autre	4,3	–	4,3	1,8	1,4	3,3
Charges financières nettes (produits financiers nets)	(34,1) \$	1,4 \$	(32,7) \$	4,0 \$	46,6 \$	50,6 \$

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont été reclassés pour tenir compte des pertes nettes (gains nets) de change afin de fournir l'information sur cet élément.

Au premier trimestre de 2015, les produits financiers nets provenant d'I&C se sont établis à 34,1 millions \$, comparativement à des charges financières nettes de 4,0 millions \$ pour le premier trimestre de 2014, en raison surtout d'un gain net sur change de 37,0 millions \$ au premier trimestre de 2015 lié principalement à des prêts intra-groupe utilisés pour rembourser la dette avec recours de Kentz en 2014. Au premier trimestre de 2015, la Société a contracté des produits dérivés de change pour couvrir la portion en devises étrangères des prêts intra-groupe susmentionnés.

Au premier trimestre de 2015, les charges financières nettes provenant des ICI ont diminué pour s'établir à 1,4 million \$, comparativement à 46,6 millions \$ au premier trimestre de 2014, en raison surtout de la cession de la participation de la Société dans AltaLink au quatrième trimestre de 2014.

5.9 – ANALYSE DE L'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

(EN MILLIONS \$ CA)

	PREMIER TRIMESTRE	
	2015	2014
Résultat avant impôts sur le résultat provenant d'I&C	95,3 \$	42,9 \$
Résultat avant impôts sur le résultat provenant des ICI	38,5	75,4
Résultat avant impôts sur le résultat	133,9 \$	118,3 \$
Impôts sur le résultat provenant d'I&C	27,9 \$	12,0 \$
Impôts sur le résultat provenant des ICI	1,2	11,6
Impôts sur le résultat	29,0 \$	23,6 \$
Taux d'imposition effectif provenant d'I&C (%)	29,2 %	28,0 %
Taux d'imposition effectif provenant des ICI (%)	3,1 %	15,4 %
Taux d'imposition effectif (%)	21,7 %	20,0 %

Au premier trimestre de 2015, la charge d'impôts sur le résultat provenant d'I&C s'est établie à 27,9 millions \$, comparativement à 12,0 millions \$ à la période correspondante de 2014. Le taux d'imposition effectif provenant d'I&C a été plus élevé au premier trimestre de 2015 que le taux d'imposition prévu par la loi en raison surtout de pertes ne générant pas d'économies d'impôts sur le résultat constatées au premier trimestre de 2015 et de la répartition géographique du résultat avant impôts sur le résultat qui a changé notamment depuis l'acquisition de Kentz, en partie contrebalancées par d'autres écarts permanents. Le taux d'imposition effectif provenant d'I&C a été moins élevé au premier trimestre de 2014 que le taux d'imposition prévu par la loi reflétant un résultat non imposable partiellement contrebalancé par des pertes sans économies d'impôts, ainsi que par d'autres écarts permanents.

Au premier trimestre de 2015, la charge d'impôts sur le résultat provenant des ICI s'est établie à 1,2 million \$, contre 11,6 millions \$ au premier trimestre de 2014. La baisse du taux d'imposition effectif provenant des ICI au premier trimestre de 2015, par rapport à celui du premier trimestre de 2014, est principalement attribuable à la cession, au quatrième trimestre de 2014, de la participation de la Société dans AltaLink, qui n'a pas contribué au résultat imposable du premier trimestre de 2015.

6 – CARNET DE COMMANDES

La Société divulgue son carnet de commandes, une mesure financière non conforme aux IFRS, pour les catégories d'activité suivantes : i) Services; ii) Ensembles; et iii) O&M. Le carnet de commandes est un indicateur prévisionnel des produits anticipés qui seront comptabilisés par la Société. Il est établi en fonction des contrats octroyés considérés comme des commandes fermes.

Les activités de la catégorie **O&M** sont exercées dans le cadre de contrats qui s'étalent sur une période pouvant aller jusqu'à 40 ans. Afin de fournir une information comparable au carnet de commandes des autres catégories d'activité, la Société limite le carnet de commandes de la catégorie O&M à la période dont l'échéance est la plus rapprochée, soit : i) **la durée du contrat**; ou ii) **les cinq prochaines années**.

La Société veille à ce que l'information présentée dans le carnet de commandes soit à la fois utile et à jour. Par conséquent, la Société revoit régulièrement son carnet de commandes afin de s'assurer que toutes les modifications y sont reflétées, notamment les nouveaux contrats octroyés, les modifications aux contrats en cours et les annulations de projets, le cas échéant.

Le tableau suivant présente le détail du carnet de commandes de la Société par catégorie d'activité et par secteur :

AU 31 MARS
(EN MILLIONS \$ CA)

2015

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ	SERVICES	ENSEMBLES	O&M	TOTAL
Mines et métallurgie	195,3 \$	444,0 \$	– \$	639,3 \$
Pétrole et gaz	3 555,0	1 202,9	–	4 757,9
Énergie	290,2	2 058,9	–	2 349,1
Infrastructures				
Infrastructures et construction	490,6	1 451,2	–	1 941,8
O&M	–	–	1 943,1	1 943,1
Total	4 531,1 \$	5 156,9 \$	1 943,1 \$	11 631,1 \$

AU 31 DECEMBRE
(EN MILLIONS \$ CA)

2014⁽¹⁾

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ	SERVICES	ENSEMBLES	O&M	TOTAL
Mines et métallurgie	222,5 \$	552,1 \$	– \$	774,6 \$
Pétrole et gaz	3 617,1	1 310,1	–	4 927,2
Énergie	304,2	2 208,3	–	2 512,4
Infrastructures				
Infrastructures et construction	540,4	1 623,0	–	2 163,4
O&M	–	–	1 947,9	1 947,9
Total	4 684,0 \$	5 693,5 \$	1 947,9 \$	12 325,5 \$

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités afin de refléter le changement apporté par la Société à la structure de ses secteurs à présenter.

De plus, la Société divulgue son carnet de commandes à la fin de chacun des trois premiers trimestres de 2014 à la section 12.2 du présent rapport de gestion, qui regroupe l'information par secteur en tenant compte des changements introduits en 2015.

Au 31 mars 2015, le carnet de commandes s'est établi à 11,6 milliards \$, comparativement à 12,3 milliards \$ à la fin de décembre 2014, reflétant une baisse dans les catégories Ensembles et Services.

6.1 – CARNET DE COMMANDES DE LA CATÉGORIE SERVICES

(EN MILLIONS \$ CA)	31 mars 2015	31 décembre 2014
Carnet de commandes de la catégorie Services	4 531,1 \$	4 684,0 \$

La baisse du carnet de commandes de la catégorie Services observée entre décembre 2014 et mars 2015 reflète une baisse, surtout dans les secteurs Pétrole et gaz, Infrastructures et Mines et métallurgie.

6.2 – CARNET DE COMMANDES DE LA CATÉGORIE ENSEMBLES

(EN MILLIONS \$ CA)	31 mars 2015	31 décembre 2014
Carnet de commandes de la catégorie Ensembles	5 156,9 \$	5 693,5 \$

La baisse du carnet de commandes de la catégorie Ensembles observée entre décembre 2014 et mars 2015 reflète une baisse dans les secteurs Infrastructures, Énergie, Mines et métallurgie et Pétrole et gaz.

6.3 – CARNET DE COMMANDES DE LA CATÉGORIE O&M

(EN MILLIONS \$ CA)	31 mars 2015	31 décembre 2014
Carnet de commandes de la catégorie O&M	1 943,1 \$	1 947,9 \$

Le carnet de commandes de la catégorie O&M à la fin de mars 2015 est demeuré comparable à celui de la fin de décembre 2014.

7 – INFORMATIONS SECTORIELLES

Comme il est mentionné à la section 4, la Société analyse ses résultats pour chacun des secteurs, qui regroupent les activités connexes au sein de SNC-Lavalin, de la façon dont est évalué le rendement de la direction.

Au premier trimestre de 2015, la Société a révisé ses secteurs à présenter pour refléter un changement apporté à sa structure interne de présentation de l'information financière et a reclassé rétrospectivement le sous-secteur Environnement et eau, inclus dans le secteur qui se nommait précédemment Ressources, environnement et eau, au sous-secteur Infrastructures et construction inclus dans le secteur Infrastructures. De plus, en avril 2015, la Société a annoncé certains changements organisationnels afin d'aligner davantage sa structure d'entreprise avec ses marchés. Cette réorganisation a entraîné certaines modifications dans la façon dont les activités sont regroupées et dont les secteurs à présenter sont présentés et analysés. Ainsi, les secteurs à présenter de SNC-Lavalin sont désormais : i) Mines et métallurgie; ii) Pétrole et gaz; iii) Énergie; iv) Infrastructures; et v) ICI.

Par ailleurs, comme il est indiqué dans le rapport de gestion annuel 2014 de la Société, les frais de vente, généraux et administratifs corporatifs, qui ne sont pas directement associés à des projets ou à des secteurs, ne sont plus affectés à chacun des secteurs de la Société depuis janvier 2015. Par conséquent, le RAII sectoriel de la Société ne comprend plus les frais de vente, généraux et administratifs corporatifs, qui était auparavant répartis en fonction de la marge brute de chacun de ces secteurs. La Société est d'avis qu'une telle utilisation du RAII sectoriel accroîtra la qualité de la présentation de l'information relative à ses secteurs à présenter en fournissant des renseignements plus comparables en ce qui a trait à leur résultat d'exploitation.

Par conséquent, depuis janvier 2015, la Société évalue le rendement d'un secteur en utilisant le RAII sectoriel, soit la marge brute moins i) les frais de vente, généraux et administratifs directement associés et ii) les participations ne donnant pas le contrôle, avant impôts. Les frais de vente, généraux et administratifs corporatifs qui ne sont pas directement associés à des projets ou à des secteurs, les coûts de restructuration, la dépréciation du goodwill, les frais connexes à l'acquisition et les coûts d'intégration, ainsi que l'amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Kentz, ne sont pas attribués aux secteurs de la Société.

Les chiffres comparatifs du présent rapport de gestion ont été retraités afin de refléter tous les changements susmentionnés apportés aux secteurs à présenter de la Société.

Les ICI de SNC-Lavalin sont comptabilisés de la façon suivante :

TYPE D'INFLUENCE	MÉTHODE DE COMPTABILISATION
Influence non notable	Méthode du coût
Influence notable	Méthode de la mise en équivalence
Contrôle conjoint	Méthode de la mise en équivalence
Contrôle	Méthode de la consolidation intégrale

Ces investissements sont regroupés dans le secteur ICI, dont le rendement est évalué de la façon suivante :

MÉTHODE DE COMPTABILISATION	ÉVALUATION DU RENDEMENT
Méthode du coût	Dividendes et distributions provenant d'investissements
Méthode de la mise en équivalence	Quote-part de SNC-Lavalin du résultat net de ses investissements, ou dividendes provenant des ICI dont la valeur comptable est de néant, avant impôts
Méthode de la consolidation intégrale	RAII provenant d'investissements

Le tableau suivant présente les **produits sectoriels** de la Société :

(EN MILLIONS \$ CA)	PREMIER TRIMESTRE	
	2015	2014 ⁽¹⁾
PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ		
Mines et métallurgie	222,4 \$	229,2 \$
Pétrole et gaz	760,2	103,5
Énergie	470,6	287,4
Infrastructures		
Infrastructures et construction	394,4	493,7
Opérations et maintenance	357,4	375,2
Sous-total Infrastructures	751,8	868,9
ICI	52,1	231,2
Total	2 257,1 \$	1 720,1 \$

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités afin de refléter le changement apporté par la Société à la structure de ses secteurs à présenter.

Le tableau suivant présente le **RAII sectoriel** de la Société:

(EN MILLIONS \$ CA) PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ	PREMIER TRIMESTRE	
	2015	2014 ⁽¹⁾
Mines et métallurgie	18,1 \$	11,2 \$
Pétrole et gaz	54,1	0,3
Énergie	43,8	25,0
Infrastructures		
Infrastructures et construction	(10,6)	16,7
Opérations et maintenance	12,1	17,3
Sous-total Infrastructures	1,4	34,0
ICI	42,8	129,8
RAII sectoriel total	160,2 \$	200,3 \$
Moins : Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs non alloués aux secteurs :		
Provenant d'I&C	(27,0) \$	(22,6) \$
Provenant des ICI	(3,4)	(7,8)
Coûts de restructuration	(0,5)	(1,2)
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	(7,9)	–
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Kentz	(21,0)	–
Reprise des participations ne donnant pas le contrôle avant impôts sur le résultat	0,7	0,1
RAII	101,2 \$	168,9 \$

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités afin de refléter les changements apportés par la Société à la structure de ses secteurs à présenter et à son indicateur du résultat pour ses secteurs à présenter.

De plus, la Société divulgue ses produits et ses RAII sectoriels pour chaque trimestre de 2014 à la section 12.2 du présent rapport de gestion, reflétant les changements apportés à la structure de ses secteurs à présenter et à son indicateur du résultat pour ses secteurs à présenter.

7.1 – MINES ET MÉTALLURGIE

(EN MILLIONS \$ CA)	PREMIER TRIMESTRE	
	2015	2014 ⁽¹⁾
Produits provenant du secteur Mines et métallurgie :		
Services	116,4 \$	147,3 \$
Ensembles	106,0	81,9
Total	222,4 \$	229,2 \$
RAII provenant du secteur Mines et métallurgie	18,1 \$	11,2 \$
Ratio du RAII sur les produits provenant du secteur Mines et métallurgie (%)	8,1 %	4,9 %

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités afin de refléter le changement apporté par la Société à son indicateur du résultat pour ses secteurs à présenter.

Les produits du secteur Mines et métallurgie se sont chiffrés au premier trimestre de 2015 à 222,4 millions \$, soit un niveau comparable à ceux de la période correspondante de 2014.

Le RAII du secteur Mines et métallurgie s'est établi au premier trimestre de 2015 à 18,1 millions \$, comparativement à 11,2 millions \$ à la période correspondante de 2014, reflétant principalement une baisse des frais de vente, généraux et administratifs.

7.2 – PÉTROLE ET GAZ

(EN MILLIONS \$ CA)	PREMIER TRIMESTRE	
	2015	2014 ⁽¹⁾
Produits provenant du secteur Pétrole et gaz :		
Services	522,3 \$	96,1 \$
Ensembles	237,8	7,4
Total	760,2 \$	103,5 \$
RAII provenant du secteur Pétrole et gaz	54,1 \$	0,3 \$
Ratio du RAI sur les produits provenant du secteur Pétrole et gaz (%)	7,1 %	0,3 %

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités afin de refléter le changement apporté par la Société à son indicateur du résultat pour ses secteurs à présenter.

Les produits du secteur Pétrole et gaz ont augmenté pour s'établir à 760,2 millions \$ au premier trimestre de 2015, comparativement à 103,5 millions \$ au premier trimestre de 2014, reflétant principalement des produits supplémentaires provenant de Kentz dans les catégories Services et Ensembles.

Au premier trimestre de 2015, le RAI du secteur Pétrole et gaz s'est établi à 54,1 millions \$, comparativement à 0,3 million \$ au premier trimestre de 2014, reflétant principalement un volume d'activité plus élevé dû à l'acquisition de Kentz, ce qui a plus que compensé ses frais de vente, généraux et administratifs supplémentaires.

7.3 – ÉNERGIE

(EN MILLIONS \$ CA)	PREMIER TRIMESTRE	
	2015	2014 ⁽¹⁾
Produits provenant du secteur Énergie :		
Services	78,7 \$	92,7 \$
Ensembles	391,9	194,7
Total	470,6 \$	287,4 \$
RAII provenant du secteur Énergie	43,8 \$	25,0 \$
Ratio du RAI sur les produits provenant du secteur Énergie (%)	9,3 %	8,7 %

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités afin de refléter le changement apporté par la Société à son indicateur du résultat pour ses secteurs à présenter.

Les produits du secteur Énergie ont augmenté pour s'établir à 470,6 millions \$ au premier trimestre de 2015, contre 287,4 millions \$ au premier trimestre de 2014. Le Société n'est plus tenue d'éliminer les produits d'I&C générés entre elle et AltaLink, depuis la cession de sa participation dans AltaLink au quatrième trimestre de 2014, alors que seuls les profits réalisés sur ces projets étaient constatés avant la date de la cession.

Au premier trimestre de 2015, le RAI du secteur Énergie s'est établi à 43,8 millions \$, contre 25,0 millions \$ au trimestre correspondant de 2014, reflétant principalement des produits plus élevés dans la catégorie Ensembles tel qu'il est expliqué ci-dessus, combinés à des frais de vente, généraux et administratifs moins élevés, partiellement contrebalancés par un ratio de marge brute moins élevé. Au premier trimestre de 2015, le ratio de marge brute comprenait une révision favorable des prévisions pour un projet d'envergure en voie d'achèvement qui a eu une incidence favorable de 16,9 millions \$ sur la marge brute. D'autre part, le fait que la Société n'est plus tenue d'éliminer les produits générés entre elle et AltaLink a eu une incidence négative sur le ratio de marge brute, alors que la comptabilisation des montants relatifs à la marge brute provenant de ces transactions demeure inchangée.

7.4 – INFRASTRUCTURES

7.4.1 – INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION

(EN MILLIONS \$ CA)	PREMIER TRIMESTRE	
	2015	2014 ⁽¹⁾
Produits provenant du sous-secteur Infrastructures et construction :		
Services	152,1 \$	167,6 \$
Ensembles	242,3	326,1
Total	394,4 \$	493,7 \$
RAI provenant du sous-secteur Infrastructures et construction	(10,6) \$	16,7 \$
Ratio du RAI sur les produits provenant du sous-secteur Infrastructures et construction (%)	(2,7 %)	3,4 %

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités afin de refléter les changements apportés par la Société à la structure de ses secteurs à présenter et à son indicateur du résultat pour ses secteurs à présenter.

Les produits du sous-secteur Infrastructures et construction ont diminué au premier trimestre de 2015 pour s'établir à 394,4 millions \$, contre 493,7 millions \$ à la période correspondante de 2014, reflétant principalement un niveau d'activité moins élevé dans la catégorie Ensembles, en raison surtout de la réception provisoire d'un projet hospitalier d'envergure en 2014.

Au premier trimestre de 2015, le RAI du sous-secteur Infrastructures et construction s'est établi à un montant négatif de 10,6 millions \$, contre un RAI sous-sectorielle positif de 16,7 millions \$ au trimestre correspondant de 2014, reflétant principalement un ratio de marge brute moins élevé combiné à un volume d'activité moins élevé, principalement dans la catégorie Ensembles, en partie contrebalancés par des frais de vente, généraux et administratifs moins élevés.

Alors que l'apport du sous-secteur Infrastructures et construction aux premiers trimestres de 2015 et 2014 a été affecté négativement par la nécessité d'affecter des frais de vente, généraux et administratifs aux projets en cours, notamment à des projets difficiles ne générant pas de marge brute, la marge brute au premier trimestre de 2014 comprenait une incidence favorable nette de 35,3 millions \$ qui s'explique par le renversement d'une provision pour risques enregistrée au titre d'un projet en Libye, partiellement contrebalancée par une provision pour risques enregistrée au premier trimestre de 2014 s'appliquant à la totalité des liquidités détenues en Libye en raison du risque accru associé à la disponibilité de ces fonds.

7.4.2 – O&M

(EN MILLIONS \$ CA)

	PREMIER TRIMESTRE	
	2015	2014 ⁽¹⁾
Produits provenant du sous-secteur O&M	357,4 \$	375,2 \$
RAII provenant du sous-secteur O&M	12,1 \$	17,3 \$
Ratio du RAI sur les produits provenant du sous-secteur O&M (%)	3,4 %	4,6 %

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités afin de refléter le changement apporté par la Société à son indicateur du résultat pour ses secteurs à présenter.

Au premier trimestre de 2015, les produits du secteur O&M se sont chiffrés à 357,4 millions \$, contre 375,2 millions \$ à la période correspondante de 2014, reflétant principalement un volume d'activité moins élevé.

Au premier trimestre de 2015, le RAI du sous-secteur O&M s'est établi à 12,1 millions \$, contre 17,3 millions \$ au premier trimestre de 2014, reflétant principalement un ratio de marge brute moins élevé.

7.5 – ICI

SNC-Lavalin fait des investissements dans des concessions d'infrastructure pour certaines infrastructures du secteur public telles que les aéroports, les ponts, les bâtiments culturels et publics, les autoroutes, les réseaux de transport en commun, l'énergie, et les installations de traitement de l'eau, qui sont regroupés dans le secteur ICI et décrits à la section 8.4 du rapport de gestion 2014 annuel de la Société.

PROJET DE NICKEL AMBATOVOY (« AMBATOVOY »)

SNC-Lavalin détient une participation de 5 % dans le projet Ambatovy, à Madagascar, pour lequel elle a obtenu un contrat d'ingénierie, approvisionnement et gestion de la construction en 2007. En mars 2008, Ambatovy a obtenu du financement par emprunt de premier rang, dans le cadre duquel chaque

actionnaire a fourni une garantie financière aux prêteurs de premier rang d'Ambatovy en proportion de leur participation respective. De plus, afin de soutenir la partie de la garantie financière émise par un des actionnaires, qui est également l'exploitant d'Ambatovy (l'« Exploitant du projet »), les autres actionnaires (les « Autres actionnaires »), incluant SNC-Lavalin, ont fourni une garantie croisée aux prêteurs de premier rang d'Ambatovy. La garantie financière de 105 millions \$ US et la garantie croisée de 70 millions \$ US demeureront en vigueur jusqu'à ce que certaines conditions légales, financières et opérationnelles soient remplies lors de l'achèvement des travaux de construction et de la mise en service du projet (la « Date d'achèvement »). En vertu des ententes de prêts, la Date d'achèvement ne devrait pas être postérieure au 30 septembre 2015.

Les Autres actionnaires ont également conclu une entente de prêts subordonnés avec recours limité pour financer une partie de l'apport en capital de l'Exploitant du projet dans Ambatovy (les « prêts à l'Exploitant du projet »).

À la Date d'achèvement, une convention d'achat-vente entre SNC-Lavalin et deux actionnaires d'Ambatovy, dont l'Exploitant du projet, deviendra exerçable. En vertu de cette convention d'achat-vente, SNC-Lavalin pourra, pour une période de deux ans suivant la Date d'achèvement, céder à son gré (« option de vente ») sa participation de 5 % dans Ambatovy et le solde de ses prêts à l'Exploitant du projet, et les deux actionnaires auront l'option d'acquérir (« option d'achat ») la participation de 5 % de SNC-Lavalin dans Ambatovy et de rembourser le solde des prêts à l'Exploitant du projet. À l'exercice de l'option de vente ou de l'option d'achat, SNC-Lavalin recevra un montant lui procurant un rendement déterminé (rendement plus élevé sur l'option d'achat que sur l'option de vente) sur son investissement en capitaux propres et le remboursement du capital et des intérêts courus sur ses prêts à l'Exploitant du projet.

En mars 2015, l'Exploitant du projet a annoncé que le projet Ambatovy a réussi à atteindre un taux de production de 54 000 tonnes de nickel sur une base annuelle (environ 90 % de la capacité nominale) mesurée pendant plus de 90 jours sur une période continue de 100 jours. Cette étape importante correspond au 6^e de 10 certificats à fournir pour respecter la Date d'achèvement.

7.5.1 – VALEUR COMPTABLE NETTE DES ICI

Compte tenu de l'effet important des ICI dans l'état consolidé de la situation financière de la Société, celle-ci fournit des informations supplémentaires à la note 4 de ses états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le premier trimestre de 2015 sur la valeur comptable nette de ses ICI, selon la méthode de comptabilisation utilisée dans l'état consolidé de la situation financière de SNC-Lavalin.

(EN MILLIONS \$ CA)	31 mars 2015	31 décembre 2014
ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale	7,2 \$	9,7 \$
ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	361,5	362,3
ICI comptabilisés selon la méthode du coût	458,6	440,8
Valeur comptable nette totale des ICI	827,3 \$	812,8 \$

Au 31 mars 2015, la Société estimait que la juste valeur de son portefeuille d'ICI était nettement supérieure à sa valeur comptable nette, et que les investissements de la Société dans l'Autoroute 407 présentent la juste valeur estimée la plus élevée de son portefeuille d'ICI. Au 31 mars 2015, la valeur comptable nette des investissements de la Société dans l'Autoroute 407 était de néant.

7.5.2 – RAI DU SECTEUR ICI

(EN MILLIONS \$ CA)	PREMIER TRIMESTRE	
	2015	2014 ⁽¹⁾
Produits provenant du secteur ICI	52,1 \$	231,2 \$
RAII :		
Provenant de l'Autoroute 407	31,5 \$	29,4 \$
Provenant d'AltaLink	-	75,2
Provenant des autres ICI ⁽²⁾	11,3	25,2
RAII provenant du secteur ICI	42,8 \$	129,8 \$

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités afin de refléter le changement apporté par la Société à son indicateur du résultat pour ses secteurs à présenter.

⁽²⁾ Le RAII provenant des autres ICI est présenté déduction faite des frais de vente, généraux et administratifs de la division, des frais de vente, généraux et administratifs corporatifs alloués, ainsi que des frais de vente, généraux et administratifs de tous les autres ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale.

Les investissements de la Société dans des ICI sont comptabilisés selon la méthode du coût, la méthode de la mise en équivalence ou la méthode de la consolidation intégrale, suivant que SNC-Lavalin exerce ou non une influence notable, un contrôle conjoint ou le contrôle. La relation entre les produits et les RAII n'est pas pertinente pour l'évaluation du rendement de ce secteur, puisqu'une partie importante des investissements dans des ICI est comptabilisée selon la méthode du coût ou celle de la mise en équivalence, méthodes qui ne reflètent pas les postes individuels des résultats financiers de chaque ICI.

Le RAI du secteur ICI s'est établi à 42,8 millions \$ au premier trimestre de 2015, comparativement à 129,8 millions \$ à la période correspondante de l'exercice précédent, reflétant principalement la cession de la participation de la Société dans AltaLink et Astoria au quatrième trimestre de 2014, en partie contrebalancée par un dividende reçu plus élevé provenant de l'Autoroute 407.

8 – LIQUIDITÉS ET RESSOURCES FINANCIÈRES

La présente section a été préparée afin de donner au lecteur une meilleure compréhension des liquidités et ressources financières de la Société, et a été structurée de la façon suivante :

- > l'examen de la **trésorerie nette de la dette avec recours** de la Société;
- > l'**analyse des flux de trésorerie**, qui explique comment la Société a généré et affecté la trésorerie et les équivalents de trésorerie; et
- > la présentation des **dividendes déclarés** et du **rendement des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires** de la Société (« RCPMA »).

8.1 – TRÉSorerie NETTE DE LA DETTE AVEC RECOURS

La **trésorerie nette de la dette avec recours** de la Société, une mesure financière non conforme aux IFRS obtenue en excluant de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie la trésorerie et les équivalents de trésorerie provenant des ICI ainsi que sa dette avec recours, se présentait comme suit :

(EN MILLIONS DE \$ CA)	31 mars 2015	31 décembre 2014
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 097,8 \$	1 702,2 \$
Moins :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie provenant des ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale	19,8	29,3
Dette avec recours :		
Facilité de crédit	20,5	-
Déventures	349,0	348,9
Trésorerie nette de la dette avec recours	708,5 \$	1 324,0 \$

La **trésorerie nette de la dette avec recours** au 31 mars 2015 s'est chiffrée à 708,5 millions \$, comparativement à 1 324,0 millions au 31 décembre 2014, en raison surtout d'une diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie tel qu'il est expliqué à la section 8.2, ainsi que d'une augmentation de la dette avec recours.

La direction continue de croire que, sous réserve des risques et limites décrits dans le présent rapport, sa situation actuelle de liquidité, incluant sa position de trésorerie et sa capacité de crédit inutilisée, devrait être suffisante pour financer ses activités dans un avenir prévisible.

8.2 – ANALYSE DES FLUX DE TRÉSORERIE

TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 MARS
(EN MILLIONS \$ CA)

	2015	2014
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) :		
Activités d'exploitation	(691,4) \$	(237,4) \$
Activités d'investissement	3,1	(533,1)
Activités de financement	53,4	719,5
Augmentation liée aux écarts de change découlant de la conversion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	30,5	2,3
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(604,4)	(48,7)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	1 702,2	1 108,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	1 097,8 \$	1 060,0 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se chiffraient à 1 097,8 millions \$ au 31 mars 2015, comparativement à 1 060,0 millions \$ au 31 mars 2014, tel qu'il est décrit ci-dessous.

8.2.1 – FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Les liquidités nettes affectées aux activités d'exploitation se sont établies à 691,4 millions \$ pour les trois premiers mois de 2015, comparativement à 237,4 millions \$ à la période correspondante de 2014. Voici les principaux facteurs ayant eu une incidence sur ces activités d'exploitation :

- > Les liquidités nettes affectées aux activités d'exploitation avant la variation nette des éléments du fonds de roulement sans effet de trésorerie, ont totalisé 232,2 millions \$ au premier trimestre de 2015, comparativement à des liquidités nettes de 122,3 millions \$ au premier trimestre de 2014, reflétant principalement :
 - un résultat net de 104,8 millions \$ au premier trimestre de 2015, comparativement à 94,7 millions \$ à la période correspondante de 2014;
 - des impôts sur le résultat payés de 261,2 millions \$ au premier trimestre de 2015, comparativement à 46,5 millions \$ à la période correspondante de 2014, en raison surtout des impôts sur le résultat payés sur le gain net provenant de la cession d'AltaLink, qui a été finalisée au quatrième trimestre de 2014;

- des produits financiers nets sans effet de trésorerie de 32,7 millions \$ au premier trimestre de 2015, comparativement à des charges financières nettes sans effet de trésorerie de 50,6 millions \$ au premier trimestre de 2014 tel qu'il est expliqué à la section 5.8.
- > Tel qu'il est décrit à la note 11 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le premier trimestre de 2015, les liquidités affectées à la variation nette des éléments du fonds de roulement sans effet de trésorerie ont totalisé 459,2 millions \$ au premier trimestre de 2015, contre 359,7 millions \$ au trimestre correspondant de 2014, reflétant principalement des besoins en fonds de roulement pour certains projets d'envergure.

8.2.2 – FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Les liquidités nettes provenant des activités d'investissement se sont élevées à 3,1 millions \$ au premier trimestre de 2015, comparativement à des liquidités nettes affectées à des activités d'investissement de 533,1 millions \$ à la période correspondante de 2014. Les principales activités d'investissement ont été les suivantes :

- > À la suite de la cession d'AltaLink au quatrième trimestre de 2014, l'acquisition d'immobilisations corporelles provenant d'ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale a exigé un décaissement total de néant au premier trimestre de 2015, comparativement à un décaissement de 284,1 millions \$ à la période correspondante de 2014 en raison d'AltaLink;
- > L'acquisition d'immobilisations corporelles provenant des activités d'I&C, pour un décaissement total de 15,8 millions \$ au premier trimestre de 2015, comparativement à 17,2 millions \$ au premier trimestre de 2014;
- > L'investissement dans des billets de dépôt de 260,5 millions \$ du produit découlant de l'émission d'obligations de premier rang par la filiale InPower BC General Partnership pour les trois premiers mois de 2014, tel qu'il est décrit à la note 4A des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour le premier trimestre de 2015; et
- > Une diminution de la position des liquidités soumises à restrictions de 5,0 millions \$ au premier trimestre de 2015, comparativement à 29,3 millions \$ à la période correspondante de 2014.

8.2.3 – FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Les liquidités nettes provenant des activités de financement se sont élevées à 53,4 millions \$ au premier trimestre de 2015, comparativement à 719,5 millions \$ à la période correspondante de 2014. Les principales activités de financement ont été les suivantes :

- > Une hausse de 30,0 millions \$ de la dette avec recours au premier trimestre de 2015;
- > Une augmentation de la dette sans recours provenant des ICI, qui a totalisé 0,7 million \$ au premier trimestre de 2015, comparativement à 807,0 millions \$ à la période correspondante de 2014, principalement attribuable à AltaLink, ainsi qu'à d'autres entités de portefeuille liées et à la filiale InPower BC General Partnership;
- > Le remboursement de la dette sans recours provenant des ICI s'est élevé à 1,6 million \$ au premier trimestre de 2015, comparativement à 151,3 millions \$ au premier trimestre de 2014, qui était principalement en lien avec AltaLink.
- > Une augmentation des avances au titre d'arrangements de financement de contrats de 39,4 millions \$ au premier trimestre de 2015, comparativement à 53,9 millions \$ à la période correspondante de 2014;
- > Le rachat d'actions pour 12,6 millions \$ (328 300 actions à un prix moyen de 38,27 \$) au premier trimestre de 2015, comparativement à néant au premier trimestre de 2014; et
- > L'émission d'actions suivant la levée d'options sur actions, qui a généré des liquidités de 0,2 million \$ au premier trimestre de 2015 (5 701 options sur actions à un prix moyen de 37,04 \$), comparativement à 8,8 millions \$ à la période correspondante de 2014 (268 695 options sur actions à un prix moyen de 32,87 \$). Au 27 avril 2015, 2 463 152 options sur actions étaient en circulation à des prix d'exercice variant de 37,04 \$ à 57,07 \$ par action ordinaire. À la même date, le nombre d'actions ordinaires émises et en circulation était de 152 141 953.

8.3 – DIVIDENDES

Le 4 mars 2015 et le 6 mai 2015, le conseil d'administration a approuvé la déclaration d'un dividende trimestriel en espèces de 0,25 \$ par action, payable le 2 avril 2015 et le 4 juin 2015, respectivement, ce qui représente une augmentation de 4,2 % par rapport aux dividendes trimestriels de 0,24 \$ par action versés en 2014.

8.4 – RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES MOYENS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES (« RCPMA »)

Le RCPMA est une mesure financière non conforme aux IFRS du rendement des capitaux propres de la Société. Le RCPMA, tel qu'il est calculé par la Société, correspond au résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin des 12 derniers mois, divisé par la moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin des 13 derniers mois, excluant les « autres composantes des capitaux propres ».

Le RCPMA s'est établi à 52,4 % pour la période de 12 mois terminée le 31 mars 2015, comparativement à un RCPMA de 3,6 % pour la période correspondante de l'exercice précédent, en raison surtout du gain enregistré à la cession d'AltaLink au quatrième trimestre de 2014.

8.5 – INSTRUMENTS FINANCIERS

La nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers, ainsi que la gestion connexe de ces risques, sont décrites à la note 31 des états financiers annuels consolidés audités de 2014 de la Société et à la note 14 de ses états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le premier trimestre de 2015. Au cours des trois premiers mois de 2015, il n'est survenu aucune modification importante à la nature des risques découlant des instruments financiers, à la gestion connexe de ces risques et à la classification des instruments financiers, mis à part des produits dérivés de change contractés par la Société pour i) couvrir d'un point de vue économique des prêts intra-groupe, tel qu'il est décrit à la section 5.8; ii) couvrir une partie des investissements nets de la Société dans des établissements à l'étranger; et iii) couvrir la partie en devises étrangères de la juste valeur d'un investissement disponible à la vente. De plus, il n'y a pas eu de changement à la méthodologie utilisée pour déterminer la juste valeur des instruments financiers mesurés à la juste valeur à l'état de la situation financière consolidé de la Société.

9 – TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Dans le cours normal de ses activités, SNC-Lavalin conclut des transactions avec certains de ses ICI. Les participations dans lesquelles SNC-Lavalin a une influence notable ou un contrôle conjoint, qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, sont considérées comme des parties liées.

Conformément aux IFRS, les profits intra-groupe tirés de produits provenant d'ICI comptabilisés selon les méthodes de la mise en équivalence ou de la consolidation intégrale sont éliminés dans la période où ils sont générés, à l'exception des profits réputés avoir été réalisés par l'ICI. Les profits découlant des transactions avec des ICI comptabilisés selon la méthode du coût ne sont pas éliminés.

Le traitement comptable des profits intra-groupe est présenté ci-dessous :

ICI	MÉTHODE DE COMPTABILISATION	TRAITEMENT COMPTABLE DES PROFITS INTRA-GROUPE
AltaLink ⁽¹⁾	Méthode de la consolidation intégrale	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où ils sont générés, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par AltaLink en vertu de l'application de la loi par un organisme gouvernemental de réglementation indépendant.
ICI comptabilisés en vertu de l'IFRIC 12	Méthode de la consolidation intégrale	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où ils sont générés, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par l'ICI en vertu de l'entente conclue avec son client.
	Méthode de la mise en équivalence	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où ils sont générés, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par l'ICI en vertu de l'entente conclue avec son client.
Autres	Méthode de la mise en équivalence	Élimination dans la période où ils sont générés, comme réduction de l'actif sous-jacent et, par la suite, constatation sur la période d'amortissement de l'actif correspondant.
	Méthode du coût	Pas d'élimination, conformément aux IFRS.

⁽¹⁾ Jusqu'au 1^{er} décembre 2014, la date effective de cession d'AltaLink, AltaLink était une filiale de la Société.

Pour les trois premiers mois de 2015, SNC-Lavalin a constaté des produits de 135,0 millions \$ (2014 : 159,3 millions \$), tirés des contrats avec des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. SNC-Lavalin a aussi constaté sa quote-part du résultat net provenant des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence de 39,2 millions \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2015 (2014 : 47,8 millions \$). Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2014, les produits intra-groupe découlant des transactions avec AltaLink d'un montant de 354,8 millions \$ ont été éliminés à la consolidation alors que les profits sur ces transactions n'ont pas été éliminés. Par suite de la cession d'AltaLink le 1^{er} décembre 2014, les produits générés par des transactions avec AltaLink sont constatés par la Société dans son compte consolidé de résultat.

Les créances clients de SNC-Lavalin provenant d'ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence s'élevaient à 50,5 millions \$ au 31 mars 2015 (31 décembre 2014 : 60,7 millions \$). Les autres actifs financiers courants de SNC-Lavalin à recevoir de ces ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence s'élevaient à 78,4 millions \$ au 31 mars 2015 (31 décembre 2014 : 96,4 millions \$). L'engagement de SNC-Lavalin restant à investir dans ces ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence était de 45,9 millions \$ au 31 mars 2015 (31 décembre 2014 : 45,9 millions \$).

Toutes ces transactions entre parties liées sont évaluées à la juste valeur.

10 – MÉTHODES COMPTABLES ET MODIFICATIONS

La Société a établi ses conventions et méthodes comptables pour la préparation des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le premier trimestre de 2015 conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*. Se reporter à la note 2 des états financiers consolidés annuels audités de 2014 de la Société pour en savoir plus sur les principales méthodes comptables utilisées dans la préparation des états financiers, car elles restent inchangées pour le premier trimestre de 2015, à l'exception des nouvelles méthodes comptables et des méthodes comptables visées par les modifications adoptées en 2015, comme il est décrit dans les sections 10.1 et 10.2 ci-dessous. De plus, comme il est décrit à la note 2C des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société, au premier trimestre de 2015, la Société a modifié son indicateur du résultat pour ses secteurs à présenter, à savoir le RAII sectoriel, qui ne comprend plus les frais de vente, généraux et administratifs corporatifs, qui ne sont pas directement associés à des projets ou à des secteurs comme il est indiqué à la section 7.

Les hypothèses clés et les estimations adoptées par la direction en vertu des IFRS, et leur incidence sur les montants figurant dans les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités, ont été divulguées dans les états financiers consolidés annuels audités de 2014 de la Société et restent inchangées pour le premier trimestre de 2015. Par ailleurs, au cours du premier trimestre de 2015, la Société a effectué un examen formel de son matériel informatique et a réévalué en conséquence sa durée d'utilité. À la suite de l'examen, la période d'amortissement du matériel informatique de la Société a été modifiée, passant d'une période de 2 ans à une période allant de 2 à 5 ans. Ceci a donné lieu à une diminution d'environ 3,9 millions \$ de la charge d'amortissement pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2015. Cette modification de la durée d'utilité du matériel informatique de la Société a été appliquée de manière prospective.

10.1 – NOUVELLES MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉES POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS TERMINÉE LE 31 MARS 2015

Au premier trimestre de 2015, la Société a appliqué les deux nouvelles méthodes comptables suivantes.

Couvertures de l'investissement net dans des établissements à l'étranger

Les couvertures de l'investissement net dans des établissements à l'étranger sont comptabilisées de la même manière que les couvertures de flux de trésorerie. Tout gain ou toute perte sur l'instrument de

couverture lié à la partie efficace de la couverture est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global et cumulé sous les « Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger » dans les « Autres composantes des capitaux propres ». Le gain ou la perte lié à la partie inefficace est immédiatement comptabilisé en résultat net et est inclus dans le poste « Charges financières ».

Les gains et les pertes sur un instrument de couverture liés à la partie efficace de la couverture cumulée sous les « Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger » sont reclassés en résultat net au moment de la cession d'un établissement à l'étranger.

Couvertures de juste valeur d'investissements disponibles à la vente

Les variations de la juste valeur de dérivés désignés et admissibles comme couvertures de juste valeur d'un placement disponible à la vente sont immédiatement comptabilisées en résultat net, de même que toute variation de la juste valeur du placement disponible à la vente couvert attribuable au risque couvert. La variation de la juste valeur de l'instrument de couverture et la variation de l'élément couvert attribuable au risque couvert sont comptabilisées en résultat net, au même poste.

La comptabilité de couverture cesse lorsque la Société annule la relation de couverture, ou lorsque l'instrument de couverture arrive à maturité ou est vendu, résilié ou exercé, ou si la couverture ne satisfait plus aux critères de comptabilité de couverture.

10.2 – MODIFICATIONS APPLIQUÉES POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS TERMINÉE LE 31 MARS 2015

Les modifications suivantes aux normes existantes ont été appliquées par la Société à compter du 1^{er} janvier 2015 :

- > Les modifications intitulées « *Régimes à prestations définies Cotisations des membres du personnel* » (modifications à l'IAS 19, *Avantages du personnel*) s'appliquent aux cotisations versées par des membres du personnel ou des tiers à un régime à prestations définies et visent à simplifier la comptabilisation des cotisations qui ne sont pas liées au nombre d'années de service.
- > Améliorations annuelles des IFRS (Cycle 2010-2012), qui comprennent notamment les modifications suivantes :
 - Les modifications à l'IFRS 8, *Secteurs opérationnels*, exigent qu'une entité fournisse des informations sur les jugements portés par la direction lors de l'application des critères de

regroupement aux secteurs opérationnels et clarifient le fait qu'un rapprochement entre le total des actifs des secteurs à présenter et les actifs de l'entité doit être fourni uniquement si les montants des actifs du secteur sont régulièrement fournis au principal décideur opérationnel.

- Les modifications à l'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, clarifient le fait que la publication de l'IFRS 13 n'a pas eu pour effet d'enlever à l'entité la possibilité d'évaluer les créances et les dettes à court terme sans taux d'intérêt stipulé au montant de la facture non actualisé, lorsque l'effet de la non-actualisation est négligeable.

> Améliorations annuelles des IFRS (Cycle 2011-2013), qui comprennent notamment les modifications suivantes :

- Les modifications à l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, clarifient le fait que le champ d'application de l'IFRS 3 ne s'applique pas à la comptabilisation de la formation de tous types de partenariats dans les états financiers dudit partenariat.
- Les modifications à l'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, clarifient le fait que l'exception relative aux portefeuilles permettant d'évaluer la juste valeur d'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers sur une base nette s'applique à l'ensemble des contrats compris dans le champ d'application de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, que ces contrats répondent ou non à la définition d'actifs financiers ou de passifs financiers.

L'application des modifications énumérées ci-dessus n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de la Société.

10.3 – NORMES ET MODIFICATIONS PUBLIÉES EN VUE D'ÊTRE ADOPTÉES À UNE DATE ULTÉRIEURE

Les modifications suivantes aux normes ont été publiées et sont applicables par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016, et l'application anticipée est permise:

- > La modification intitulée « *Éclaircissement sur les modes d'amortissement acceptables* » (modifications à l'IAS 16, *Immobilisations corporelles*, et à l'IAS 38, *Immobilisations incorporelles*) : i) les modifications à l'IAS 16, *Immobilisations corporelles*, interdisent aux entités d'utiliser la méthode fondée sur les produits pour l'amortissement des immobilisations corporelles; et ii) les modifications à l'IAS 38, *Immobilisations incorporelles*, introduisent une présomption réfutable selon laquelle les produits ne constituent pas une base appropriée pour l'amortissement d'une immobilisation incorporelle, à l'exception de deux cas limités.

- > La modification intitulée « *Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et son entreprise associée ou sa coentreprise* » (modifications à l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, et à l'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*) : i) lorsqu'une entité vend ou apporte des actifs qui constituent une entreprise à une coentreprise ou à une entreprise associée ou perd le contrôle d'une filiale qui contient une entreprise, mais conserve un contrôle conjoint ou une influence notable sur celle-ci, le profit ou la perte découlant de cette transaction est comptabilisé en entier; et ii) lorsqu'une entité vend ou apporte des actifs qui ne constituent pas une entreprise à une coentreprise ou à une entreprise associée ou perd le contrôle d'une filiale qui ne contient pas une entreprise, mais conserve un contrôle conjoint ou une influence notable sur celle-ci dans le cadre d'une transaction concernant une entreprise associée ou une coentreprise, le profit ou la perte de cette transaction est comptabilisé uniquement à concurrence des intérêts des investisseurs non liés dans cette entreprise associée ou cette coentreprise, c'est-à-dire que la quote-part de l'entité dans le profit ou la perte est éliminée.
- > *L'initiative concernant les informations à fournir* (modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*) comprend plusieurs modifications à portée limitée visant à améliorer les exigences en matière de présentation et d'informations à fournir incluses dans les normes actuelles.
- > Améliorations annuelles des IFRS (Cycle 2012-2014) :
 - Les modifications à l'IFRS 5, *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, ajoutent des directives précises qui s'appliquent lorsqu'une entité reclasse un actif (ou un groupe destiné à être cédé) de la catégorie « détenu en vue de la vente » à la catégorie « détenu en vue d'une distribution aux propriétaires » (ou vice versa), ou lorsqu'une entité cesse de comptabiliser des actifs comme détenus en vue d'une distribution.
 - Les modifications à l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, contiennent :
 - i) des indications supplémentaires visant à préciser si un mandat de gestion constitue un « lien conservé » avec un actif transféré aux fins des informations à fournir sur les actifs transférés; et
 - ii) des indications à savoir si les informations à fournir sur la compensation des actifs financiers et des passifs financiers devaient, ou non, être étendues aux états financiers intermédiaires résumés.
 - Les modifications à l'IAS 19, *Avantages du personnel*, précisent que les obligations d'entreprise de haute qualité utilisées pour estimer le taux d'actualisation des avantages

postérieurs à l'emploi doivent être libellées dans la même monnaie que les prestations devant être versées.

- Les modifications à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*, (l'« IAS 34 ») précisent les obligations concernant les informations à fournir selon l'IAS 34 qui ne sont pas fournies dans les états financiers intermédiaires, mais présentées ailleurs dans le rapport financier intermédiaire. Selon les modifications, de telles informations doivent être incorporées par renvoi à une autre partie du rapport financier intermédiaire, qui est consultable par les utilisateurs des états financiers intermédiaires aux mêmes conditions que les états financiers intermédiaires et en même temps.

La norme suivante a été publiée et est applicable par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017, et l'application anticipée est permise :

- > L'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, énonce un modèle global unique que les entités doivent utiliser pour comptabiliser les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients. Elle remplacera les normes actuelles sur la comptabilisation des produits, notamment l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, l'IAS 11, *Contrats de construction*, et les interprétations connexes.

La norme suivante a été publiée et est applicable par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, et l'application anticipée est permise :

- > L'IFRS 9, *Instruments financiers*, porte principalement sur : i) le classement et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers; ii) le nouveau modèle de dépréciation pour la comptabilisation des pertes attendues; et iii) la nouvelle méthode de comptabilité de couverture.

La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces modifications et de ces normes sur ses états financiers.

11 – RISQUES ET INCERTITUDES

Les risques et incertitudes, ainsi que certaines pratiques de gestion des risques de la Société, sont décrits à la section 13 du « Rapport de gestion » inclus dans le rapport financier 2014 de la Société. Il n'y a eu de changements importants ni à ces risques et incertitudes, ni à ces pratiques de gestion des risques, au cours des trois premiers mois de 2015.

12 – INFORMATIONS TRIMESTRIELLES ET INFORMATIONS SECTORIELLES DE 2014 RETRAITÉES, PAR TRIMESTRE

12.1 – INFORMATIONS TRIMESTRIELLES

(EN MILLIONS DE \$ CA, SAUF LE RÉSULTAT PAR ACTION ET LES DIVIDENDES PAR ACTION)	2015	2014				2013		
	PREMIER TRIMESTRE	QUATRIÈME TRIMESTRE	TROISIÈME TRIMESTRE	DEUXIÈME TRIMESTRE	PREMIER TRIMESTRE	QUATRIÈME TRIMESTRE	TROISIÈME TRIMESTRE	DEUXIÈME TRIMESTRE
Produits	2 257,1 \$	2 818,0 \$	2 004,1 \$	1 696,5 \$	1 720,1 \$	2 124,3 \$	1 945,2 \$	1 943,4 \$
RAII	101,2 \$	1 439,1 \$	155,7 \$	113,7 \$	168,9 \$	190,0 \$	(63,7) \$	3,1 \$
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C	67,0 \$	(255,6) \$	(28,9) \$	(46,9) \$	30,8 \$	(31,3) \$	(128,4) \$	(104,7) \$
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des ICI:								
Provenant de l'Autoroute 407	31,5	34,4	29,4	29,4	29,4	41,9	33,5	21,8
Provenant d'AltaLink	–	48,8	58,9	44,7	23,2	39,3	21,3	17,5
Provenant des autres ICI	5,9	1 319,0	0,7	4,9	11,2	42,6	0,8	27,7
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	104,4	1 146,6	60,0	32,1	94,6	92,5	(72,7)	(37,7)
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	0,4	0,3	0,7	0,1	0,1	0,1	0,3	0,2
Résultat net	104,8 \$	1 147,0 \$	60,8 \$	32,1 \$	94,7 \$	92,6 \$	(72,5) \$	(37,5) \$
Résultat de base par action (\$)	0,68 \$	7,52 \$	0,39 \$	0,21 \$	0,62 \$	0,61 \$	(0,48) \$	(0,25) \$
Résultat dilué par action (\$)	0,68 \$	7,51 \$	0,39 \$	0,21 \$	0,62 \$	0,61 \$	(0,48) \$	(0,25) \$
Dividendes déclarés par action (\$)	0,25 \$	0,25 \$	0,24 \$	0,24 \$	0,24 \$	0,24 \$	0,23 \$	0,23 \$

12.2 – INFORMATIONS SECTORIELLES DE 2014 RETRAITÉES, PAR TRIMESTRE

Comme il est précisé à la section 7, la Société a révisé ses secteurs à présenter en fonction des changements apportés à sa structure interne de présentation de l'information financière et modifié son indicateur du résultat pour ses secteurs à présenter. Les tableaux ci-dessous résument les produits, le RAI et le carnet de commandes trimestriels retraités, par secteur, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014.

Produits sectoriels de 2014 retraités, par trimestre

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ	2014				TOTAL
	QUATRIÈME TRIMESTRE	TROISIÈME TRIMESTRE	DEUXIÈME TRIMESTRE	PREMIER TRIMESTRE	
Mines et métallurgie	261,3 \$	247,0 \$	234,3 \$	229,2 \$	971,8 \$
Pétrole et gaz	1 049,4	448,2	129,0	103,5	1 730,1
Énergie	476,2	269,1	317,7	287,4	1 350,3
Infrastructures					
Infrastructures et construction	487,8	485,0	502,6	493,7	1 969,1
Opérations et maintenance	342,6	311,6	284,0	375,2	1 313,4
Sous-total Infrastructures	830,4	796,6	786,6	868,9	3 282,5
ICI	200,7	243,3	228,8	231,2	904,1
Total	2 818,0 \$	2 004,1 \$	1 696,5 \$	1 720,1 \$	8 238,8 \$

RAII sectoriels de 2014 retraités, par trimestre

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ	2014				TOTAL
	QUATRIÈME TRIMESTRE	TROISIÈME TRIMESTRE	DEUXIÈME TRIMESTRE	PREMIER TRIMESTRE	
Mines et métallurgie	(41,2) \$	25,5 \$	11,2 \$	11,2 \$	6,7 \$
Pétrole et gaz	(21,3)	26,9	(7,9)	0,3	(2,0)
Énergie	11,7	16,3	28,6	25,0	81,6
Infrastructures					
Infrastructures et construction	(123,4)	(12,9)	(9,2)	16,7	(128,8)
Opérations et maintenance	5,0	10,6	10,9	17,3	43,8
Sous-total Infrastructures	(118,4)	(2,3)	1,6	34,0	(85,0)
ICI	1 744,0	181,6	154,8	129,8	2 210,2
RAII total provenant des secteurs d'activité	1 574,7 \$	248,0 \$	188,4 \$	200,3 \$	2 211,4 \$
Moins : Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs non alloués aux secteurs :					
Provenant d'I&C	1,4 \$	(17,1) \$	(38,6) \$	(22,6) \$	(76,9) \$
Provenant des ICI	(13,0)	(19,4)	(9,5)	(7,8)	(49,7)
Coûts de restructuration	(94,0)	(13,8)	(0,9)	(1,2)	(109,9)
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	(6,7)	(30,0)	(25,9)	–	(62,5)
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Kentz	(24,2)	(12,3)	–	–	(36,5)
Reprise des participations ne donnant pas le contrôle avant impôts sur le résultat	1,0	0,3	0,1	0,1	1,5
RAII	1 439,1 \$	155,7 \$	113,7 \$	168,9 \$	1 877,4 \$

Carnets de commandes de 2014 retraités, par trimestre

AU 30 SEPTEMBRE
(EN MILLIONS \$ CA)

2014

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ	SERVICES	ENSEMBLES	O&M	TOTAL
Mines et métallurgie	222,9 \$	668,2 \$	– \$	891,1 \$
Pétrole et gaz	3 169,2	1 522,3	–	4 691,5
Énergie	349,1	2 033,2	–	2 382,3
Infrastructures				
Infrastructures et construction	584,6	1 861,7	–	2 446,3
O&M	–	–	2 102,6	2 102,6
Total	4 325,9 \$	6 085,4 \$	2 102,6 \$	12 513,9 \$

AU 30 JUIN
(EN MILLIONS \$ CA)

2014

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ	SERVICES	ENSEMBLES	O&M	TOTAL
Mines et métallurgie	224,5 \$	730,3 \$	– \$	954,8 \$
Pétrole et gaz	283,6	62,8	–	346,4
Énergie	406,1	1 885,1	–	2 291,2
Infrastructures				
Infrastructures et construction	611,8	2 165,2	–	2 776,9
O&M	–	–	1 843,9	1 843,9
Total	1 526,0 \$	4 843,4 \$	1 843,9 \$	8 213,2 \$

AU 31 MARS
(EN MILLIONS \$ CA)

2014

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ	SERVICES	ENSEMBLES	O&M	TOTAL
Mines et métallurgie	282,1 \$	239,3 \$	– \$	521,4 \$
Pétrole et gaz	332,2	57,6	–	389,8
Énergie	360,7	2 053,1	–	2 413,8
Infrastructures				
Infrastructures et construction	629,3	2 430,9	–	3 060,2
O&M	–	–	1 988,9	1 988,9
Total	1 604,3 \$	4 780,9 \$	1 988,9 \$	8 374,1 \$

13 – CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Le chef de la direction et le chef des affaires financières de la Société ont la responsabilité d'établir et de maintenir les contrôles et procédures de communication de l'information de la Société ainsi qu'un contrôle interne à l'égard de l'information financière, tels qu'ils sont définis dans le Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs (le « Règlement 52-109 ») des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Le chef de la direction et le chef des affaires financières ont conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, des contrôles et procédures de communication de l'information pour fournir l'assurance raisonnable que:

- > l'information importante relative à la Société leur est communiquée par d'autres personnes, en particulier pendant la période où les documents intermédiaires sont établis; et que
- > l'information qui doit être présentée par la Société dans ses documents annuels, ses documents intermédiaires ou d'autres rapports que la Société dépose ou transmet en vertu des lois sur les valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières.

Le chef de la direction et le chef des affaires financières ont également conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, le contrôle interne à l'égard de l'information financière pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

Il n'y a eu aucune modification apportée au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au cours de la période commençant le 1^{er} janvier 2015 et se terminant le 31 mars 2015, qui a eu, ou est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société.

La Société a finalisé l'acquisition de la totalité des actions ordinaires de Kentz (l'« Acquisition ») le 22 août 2014. Par conséquent, l'évaluation et la conclusion de la direction quant à la conception des contrôles et des procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière ne tiennent pas compte des contrôles, des politiques et des procédures de Kentz. Kentz représente environ 30 % des produits, 30 % du résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin et 42 % du total de l'actif, 24 % des actifs courants, 58 % des actifs non courants, 23 % des passifs courants et 7 % des passifs non courants des chiffres consolidés présentés dans les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le premier trimestre de 2015. La note 6 des états financiers consolidés audités présente des informations financières sommaires sur la répartition préliminaire du prix d'acquisition, les actifs acquis et les passifs repris, ainsi que d'autres données financières sur l'incidence de l'Acquisition et des activités de Kentz sur les résultats consolidés de la Société. Au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2015, il n'y a pas eu de modifications importantes appliquées à la répartition du prix d'acquisition.